

# ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## SOUS-AMENDEMENT

N° 471 rect.

présenté par  
M. TOURTELIER  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
à l'amendement n° 122 rect. de la commission des affaires économiques  
-----

### APRES L'ARTICLE 10 BIS

Dans le 3° du II de cet amendement, substituer au nombre :

« 20 »

le nombre :

« 2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement fait la synthèse entre les positions votées en première lecture d'une obligation d'achat jusqu'à 12 mégawatts et le souci du président et du rapporteur de faire désormais bénéficier également les plus grosses installations de cette obligation d'achat.